

Dispositifs Réglementaires

Préserver la quiétude

Dans quel cas mettre en place une réglementation ?

- Dans le cas où le hors-piste met en danger la sécurité du domaine skiable,
- Dans le cas où on constate des dégâts importants générés sur le milieu par les passages en hors-piste,
- Dans le cas d'une mesure compensatoire à un projet d'aménagement.

Qu'est-ce que la réglementation va pouvoir apporter ?

- La possibilité de sanctionner les contrevenants à la réglementation, et donc de réduire les risques ayant motivés cet outil,
- Un outil de concertation et de valorisation du territoire avec les autres acteurs présents,
- Un renforcement de l'offre touristique en proposant des animations basées sur ce zonage.

Particularité du Tétras lyre : On ne peut pas demander un classement directement au titre du Tétras lyre puisqu'il n'a pas le statut d'espèce totalement protégée. Il faut donc s'appuyer sur d'autres espèces disposant de ce statut. En soit ce n'est pas un obstacle car on peut demander le classement au titre du Tétras lyre et du chamois par le biais de l'Arrêté municipal mais de manière limitée dans le temps. Dans le cas d'un APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope), une étude préalable doit venir abonder le classement. Cette étude est généralement réalisée sous maîtrise d'ouvrage des services de la Préfecture, le Tétras lyre étant une espèce bio-indicatrice, on retrouve souvent des espèces protégées dans les milieux qu'il fréquente.

Procédures les plus courantes :

Le domaine skiable ne peut être porteur à proprement parler d'un outil de protection de l'environnement, à moins d'être lui-même propriétaire foncier. Néanmoins sa position centrale en tant qu'acteur du territoire lui permet d'être moteur quant à la mise en place de tels outils auprès des municipalités ou encore auprès des structures environnementales (DTT, associations environnementales, ...) :

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope Décret n° 77-1295: Cet outil peut être initié en la présence d'un habitat de valeur : le biotope, pouvant accueillir des espèces patrimoniales protégées.

Avantages	Inconvénients	Structure de validation	Exemple de restrictions	Financement
Entrée habitats permettant de protéger plusieurs espèces Souplesse d'institution	Dépourvue de gestion du milieu	L'Etats par l'intermédiaire du Préfet de Département DREAL	Interdiction hors -pistes, raquette, survol, ...	Taxes départementales des espaces naturels sensibles

Réserve naturelle régionale Décret n° 2005-491 : Ce statut favorise la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel qui présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

Avantages	Inconvénients	Structure de validation	Exemple de restrictions	Financement
Présence d'un plan de gestion	La gestion peut totalement échapper aux acteurs locaux	Région	Interdiction hors -pistes, raquette, survol, ...	Région

Arrêté municipal : La municipalité peut mettre en place ce type d'arrêté afin d'interdire de manière temporaire l'accès à un site (forêt, boisement, ...). Il faut être vigilant comme nous le disions sur les motifs de sécurité, car en cas d'accident sur d'autres secteurs non interdits la responsabilité de la municipalité peut être impliquée.

Avantages	Inconvénients	Validation	Ex. de restrictions
Motifs d'interdiction pouvant être très précis Peu ou pas de contrainte pour l'aménagement	Souvent limité en superficie et en temps Ne peut être motivé que face à des cas extrême L'objet de l'arrêté doit faire partie des compétences de la municipalité	Municipalité Préfecture	Interdiction hors -pistes, raquette, survol, ...

Recommandations :

- Utilisation des systèmes d'informations géographiques afin de pouvoir évaluer les sensibilités et choisir un zonage et une réglementation qui soit adaptée ;
- Impliquer les acteurs professionnels du territoire à la démarche ;
- Créer une dynamique de communication avec différents supports (flyers, panneaux, Internet, ...) à destination du grand public, et une rencontre régulière avec le personnel et les professionnels (accompagnateurs, moniteurs, office de tourisme) pour mettre en avant les conflits, si conflits il y a ;
- Ne pas localiser de manière précise sur les supports de communication le zonage en question, notamment dans le cas où on a des enjeux faunistiques et floristiques forts ;
- Mettre en place des panneaux ou tout autre support d'information en bordure du zonage ;



Figure 1 Panneau installé en bordure de réserve

- Mettre en place des dispositifs physiques au niveau des points d'accès en hors-piste ;
- Trouver un consensus avec les professionnels du tourisme pour encadrer au mieux la fréquentation mais qui soit encadrée ;
- Former le personnel afin que celui-ci puisse exercer aussi des contrôles pour maximiser le respect de la réglementation et la sensibilisation du public ;
- Rechercher un partenariat avec une structure en charge de la surveillance des territoires (ONF, ONCFS, Commune...).

Exemple : Natura 2000 des Tourbières - Domaine skiable des Saisies

• Contexte :

Création lors des jeux olympiques de 1982 d'un APPB visant à préserver la flore de la tourbière qui sera ensuite complété par son inscription au réseau Natura 2000 en 1992, ce qui permit d'intégrer une logique de préservation du Tétras lyre. Aujourd'hui la zone va passer en réserve naturelle régionale pour permettre la protection du Tétras toujours sous la gestion de l'Office National des Forêts en partenariat avec le domaine skiable. Le domaine nordique est inscrit à 75% dans le Natura 2000 et la future réserve ;

• Le milieu :

Une flore remarquable et un excellent site d'hivernage et de parade pour le Tétras lyre mais très perturbé en hiver avec la raquette, le ski de fond et le hors piste ;

• Acteurs :

ONF, Commune, le Domaine skiable, un agriculteur, un musher ;

• Réglementation :

Hors-piste interdit ;

• Actions engagées :

Diagnostics habitats Tétras lyre (hivernage et reproduction), Panneaux informatifs et animation de sorties de terrains quotidiennes et gratuites sur la tourbières et le Tétras lyre, arrêtés municipaux interdisant le hors-piste, modification de tracés raquette et ski de fond possibles ;

• Coût :

Participation de la régie pour garantir la surveillance des lieux par l'agent ONF ;

• Intérêt et efforts du domaine skiable :

Des efforts en termes de gestion (aménagement, huile moteur bio, damage, contrôle des raquettistes, mais un projet favorisant la concertation, l'entente et la cohésion entre acteurs locaux au profit du cadre local que l'on souhaite préserver. Permet d'avoir un suivi rendant véritablement compte de l'impact du domaine skiable et de sa gestion conduite permettant ainsi de s'adapter.

• Résultats :

Hausse des crottiers, et recolonisation de sites abandonnés par le Tétras lyre, respect de la réglementation avec un travail de prévention intéressant envers le public qui a pourtant du mal à saisir l'intérêt de la protection sans voir le Tétras lyre. Quelques conflits avec le musher.

Contacts :

- Office National des Forêt : M. Drillat - francois-drillat@onf.fr
- Fédération des chasseurs de Haute-Savoie : P. Roche - 04.50.46.89.21

Autres expériences

- SATELC – La Clusaz: L. Chenu - 04.79.31.62.22